



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mars 2017

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean- Michel Bon, Madame Claudine Lenet, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absentes Excusées : Madame Nathalie Weill (procuration à Madame Marie-Luce Bon), Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard).

Absent : Monsieur Philippe Michaud.

Madame Antoinette Graff est élue secrétaire de séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2017.

C. ALBERT rappelle qu'il souhaite que ce point figure systématiquement à l'ordre du jour, puis demande quelques explications complémentaires sur différents sujets du compte rendu.

1- Comptes administratifs 2016 - Commune- Eau et assainissement - Centre d'hébergement - Lotissement

Monsieur BAVARD présente les comptes administratifs 2016. Le maire ne participe pas au vote.

Des précisions sont apportées en fonction des demandes des conseillers sur le détail des dépenses de certains comptes.

- Concernant le budget principal, C.ALBERT rappelle que les objectifs fixés lors de la commission des finances de septembre 2016 relatifs aux dépenses de fonctionnement (CHAP 011) ont été atteints.

C. LELOUP reconnaît cette maîtrise des dépenses.

- Concernant le budget annexe eau et assainissement, C.ALBERT propose une baisse significative du prix de l'eau puisque ce budget est largement excédentaire.

Le maire rappelle que les travaux des réseaux d'eau et d'assainissement sont programmés pour 2017 et 2018. De plus les contrats de délégation de ces services seront renouvelés en 2018 et seront peut être moins avantageux que les contrats en vigueur.

- Concernant le budget lotissement, C.ALBERT demande s'il y aura un solde excédentaire à la fin de ce programme. Il est précisé que le prix de vente a été fixé à minima, en fonction du coût des travaux.

- Concernant le budget annexe Centre d'hébergement, le maire informe qu'il est envisagé de transformer ce SPIC en SPA (service public administratif). La commune attend la confirmation du trésorier.

C.ALBERT constate que la tarification des prestations est trop basse car lorsque les recettes sont multipliées par 2, les dépenses sont multipliées par 1,7.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve chacun des comptes administratifs 2016 comme suit :

Compte administratif 2016- commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du service principal dont les résultats s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : excédent de 515 893.44 €
 - section d'investissement : déficit de 414 649.20 €
- Soit un excédent global 101 244.24 €

Compte administratif 2016- budget de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement dont les résultats s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : excédent 94 867.99 €
 - section d'investissement : déficit de 524 380.37 €
- Soit un excédent global de 619 248.36 €

Compte administratif 2016 – budget lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2016 du budget lotissement dont les résultats s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : un excédent de 54 834.80 €
 - section d'investissement : un excédent de 60 615,20 €
- Soit un excédent global de 115 450 €

Compte administratif 2016 – budget annexe « centre d'hébergement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget centre d'hébergement dont les résultats s'établissent comme suit :

- section de fonctionnement : déficit de 21330.64 €
 - section d'investissement : excédent de 212 184.44 €
- Soit un excédent global de 190 853.80 €

2- Compte de gestion 2016 - Commune- Eau et assainissement-centre d'hébergement-lotissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité chacun des comptes de gestion 2016.

3- Affectation des résultats 2016 - Commune- Eau et assainissement-centre d'hébergement-lotissement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2016, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de clôture comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 DANS LES BUDGETS 2017

| BUDGETS | Commune | Eau et Assainissement | lotissement | Centre d'hébergement |
|--|----------------------|------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| RESULTATS DE CLOTURE | | | | |
| investissement de l'exercice 2016 | -932 024.72 € | 294 843.31 € | 0 € | 43 004.04 € |
| fonctionnement de l'exercice 2016 | 536800.17 € | 401 463.71 € | 85 631.33 € | -22 882.21 € |
| total | -395 224.55 € | 696 307.02 € | 85 631.33 € | 20 121.83 € |
| affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 | 78 790.45€ | 401 463.71 € | 85 631.33 € | |
| affectation en dépenses de fonctionnement ligne 002 | | | | 22 882.21 € |
| affectation en dépenses investissement, ligne 001 | 458 009.72 € | | | |
| affectation en recettes investissement, au compte 1068 | 458 009.72 € | | | |
| affectation en recettes investissement, ligne 001 | | 294 843.31 € | | 43 004.04 € |

4- Bilan 2016 des acquisitions, cessions et échanges.

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières décidées au cours de l'année écoulée. Ce bilan, adopté à l'unanimité, prend la forme d'une délibération.

Il est précisé que cet état ne concerne que les cessions, acquisitions et échanges qui ont fait l'objet d'un acte de vente au cours de l'année 2016.

A/ ACQUISITIONS

| Désignation de l'immeuble | Références cadastrales | Prix | Bénéficiaires (vendeurs) |
|---------------------------------|------------------------|----------|--------------------------|
| Terrain rue des Carrières | AN 181 ET AN182 | 1 € | MEOT/BRIFFAUX |
| Terrain route de Boussenois | AH85 | 12 300 € | LEMOINE |
| Terrain lieu dit les Courvelles | AP55 | 1750 € | BERNOT |

A/ CESSIONS

| Désignation de l'immeuble | Références cadastrales | Prix | Bénéficiaires (acquéreurs) |
|-----------------------------|------------------------|----------|----------------------------|
| Terrain Lotissement Grenand | F1891 | 38 500 € | SCHAFER/FONTAINE |
| Terrain Lotissement Grenand | F1890 | 38 450 € | NIGUET |
| Terrain Lotissement Grenand | F1892 | 38 500 € | HAMANI |

5- Modification des statuts du SICECO

Après avoir entendu l'exposé des motifs présenté par le maire, le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette révision en deux points :

- Approbation de l'adhésion des EPCI au SICECO.
- Modification du périmètre du syndicat : modification des CLE par suite à l'intégration des 24 communes du SERT de Plombières les Dijon, retrait des 7 communes qui adhéraient à la fois au Grand Dijon et au SICECO et qui sont maintenant gérées directement par la communauté urbaine.
- Permutation de 2 communes : la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6, la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

6- Plan local d'urbanisme

A/ Refus de transfert de la compétence en matière de PLU à l'EPCI.

Compte tenu de la loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et au vu du contexte local et de la difficulté pour la CCTIV de se substituer de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à toutes les procédures d'urbanisme, ainsi que des délais nécessaires à la mise en place d'un plan local d'urbanisme communautaire, le conseil municipal demande à l'unanimité, à conserver cette compétence au niveau communal.

B/ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'ajouter un 6^{ème} point à la révision simplifiée du PLU, prise par délibération du 15 décembre dernier. Il s'agit de classer en UB la zone hachurée en vert dans le plan joint, alors qu'elle est actuellement classée en UA.

(UB/ zone urbaine mixte destinée principalement à l'habitat) (UA/ zone urbaine à vocation d'habitat dense)

C. ALBERT souhaite, d'une part connaître les différentes réglementations s'appliquant à la zone UB et UA, car cela lui semble complexe, d'autre part que le PLU soit diffusé sur le site internet de la commune.

7- Convention de mise à disposition de locaux administratifs à la CCTIV

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de locaux administratifs à la CCTIV.

8- Indemnité de fonction du maire, adjoints et conseiller délégué

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification de la délibération du 22 avril 2014 fixant le montant des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué. Cette modification consiste à remplacer les termes « indice 1015 » servant de base de calcul des indemnités de fonction, en « indice brut terminal de la fonction publique ».

9- ONF- destination de la coupe 207

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de mettre en vente au printemps 2017, la coupe n°207, constituée de feuillus et située le long de la route 74 et pouvant présenter un risque pour la circulation.

10- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe les membres du conseil de l'avancée des projets :

Foyer communal : les travaux sont planifiés du 15 mai au 15 octobre, exceptés ceux concernant la charpente, qui sont d'ores et déjà en cours.

Mairie : le dossier de consultation des entreprises sera communiqué par l'architecte début mai, pour un démarrage des travaux en fin d'année.

Gymnase : la consultation de maîtrise d'œuvre sera effectuée prochainement afin de présenter au conseil départemental le projet mairie et le projet gymnase, dans le but d'optimiser les financements.

Route d'Is sur Tille: le démarrage des travaux est prévu fin avril pour les aménagements de sécurité, et entre le 15 juillet et le 15 août pour la couche de roulement réalisée par le conseil départemental.

CCTIV : la fusion des intercommunalités engendre inévitablement une augmentation de la fiscalité.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance

Madame Antoinette Graff



Le maire

Gérard Leguay

